



**TOURNÉE ANNUELLE  
DE CONSERVATION CADASTRALE**

**AVIS AUX  
PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que M. Leroux Gérald, géomètre du Cadastre, sera de passage en commune à partir du 03/01/2022, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. L'agent du cadastre désigné ci-dessus, accompagné le cas échéant de son aide-géomètre, est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant l'arrêté préfectoral du 20/01/1998.

L'agent est porteur d'une ampliation de cet arrêté ainsi que d'une carte professionnelle délivrée par l'Administrateur des Finances Publiques qu'il présentera à toute demande.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A Frethun....., le 3 Janvier 2021.....

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX

